Protocole pour l'organisation des activités résidentielles de l'accueil temps libre des enfants durant les vacances d'été 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Champ d'application

Les consignes reprises ci-dessous concernent toutes les activités, organisées du 1er juillet au 31 août 2020 avec hébergement des participants, sous toit ou en prairie, quel que soit le pouvoir organisateur (centres de vacances agréé ONE dont les mouvements de jeunesse, école de devoirs, centre culturel, CEC, AMO, association sportive, centres et maisons de jeunes, …).

Les directives du présent protocole sont celles du « Protocole générique appliqué aux camps de jeunesse de plusieurs jours avec nuitées » déjà diffusées vers les opérateurs de jeunesse et les pouvoirs publics (communes, provinces, régions). Quelques tableaux y ont été ajoutés pour préciser l'un ou l'autre point d'attention.

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes puissent participer à des activités résidentielles forts de leur droit de jouer, de disposer de temps libre, de participer et de s'engager. Toutefois, il importe de protéger certains groupes afin de ne pas prendre de risques sanitaires.

Le protocole générique pour les activités résidentielles se compose de 4 parties :

- Conditions de participation
- Mesures organisationnelles
- Mesures d'hygiène
- Adaptation de la nature de l'activité

1. Conditions de participation

1.1. Groupes à risque et enfants/jeunes malades

- Aucun participant individuel aux activités de plusieurs jours avec nuitées (enfants, jeunes, accompagnateurs et équipe d'encadrement) ne sera malade au moment du départ ni n'aura été malade dans les 5 jours précédant le départ.

Si l'on a présenté dans les 5 jours avant l'activité,

- toux ;
- difficultés respiratoires ;
- douleur thoracique ;
- perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente;

Mais d'autres symptômes doivent également être pris en compte tels que :

- fièvre ;
- douleurs musculaires ;
- fatigue ;
- rhinite (encombrement ou écoulement nasal) ;
- maux de gorge ;

- maux de tête ;
- perte d'appétit ;
- diarrhée aqueuse sans cause apparente ;

Chez les personnes présentant des symptômes respiratoires chroniques (toux chronique, asthme…), toute aggravation de leurs symptômes habituels peut être un signe d'infection COVID-19.

Chez les enfants peuvent être présents les mêmes symptômes que chez l'adulte mais certains sont difficilement observables selon l'âge (notamment chez les enfants en bas-âge).

S'agissant d'un nouveau virus, cette liste de symptômes n'est pas exhaustive, et sera actualisée au fur et à mesure des connaissances acquises sur le virus. Dans le contexte actuel d'épidémie, nous appelons donc à la prudence.

- Les participants qui font partie des groupes à risque ne peuvent prendre part à l'offre qu'avec l'autorisation de leurs parents dans la fiche médicale. Le conseil d'un médecin généraliste peut être demandé en cas de doute.

Les groupes à risque sont les personnes âgées de plus de 65 ans, des personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales et des personnes dont le système immunitaire est affaibli

- Les participants qui sont ou deviennent malades durant l'activité ne pourront pas continuer à y participer.

1.2. Registres de présences, fiches médicales et traçage

- Lors des activités de plusieurs jours, on enregistrera correctement les présences ainsi que les interactions mutuelles.
- Pour les activités de plusieurs jours avec nuitées avec nuitées, les implications sont les suivantes :
  - listes de présences par bulle
  - Enregistrement des contacts extérieurs tels que les fournisseurs, les chauffeurs,… (également comment ceux-ci se sont passés, quels accords ont été conclus et quelles mesures ont été prises)
  - Décrire les interactions avec d'autres bulles. Par ex. les repas sont-ils pris par équipes ou chaque bulle a-t-elle sa propre place pour manger, la direction se concertera le soir à propos de l'application des règles en vigueur en matière de distanciation physique et/ou de masques buccaux.
- Les fiches médicales demandées par les organisateurs seront également tenues à jour et complétées des autorisations parentales ou médicales en cas de groupes à risque. Par exemple, l'indication d'une maladie maîtrisée est de préférence signée par les parents.
- Les données peuvent être demandées à tout moment par les inspecteurs corona dans le cadre du traçage d'éventuelles personnes infectées.

2. Mesures organisationnelles

2.1. Organisation et visualisation des bulles de contact pour les enfants, les jeunes et équipe d'encadrement fixe

- Les participants aux activités de plusieurs jours avec nuitées seront répartis dans des bulles de contact de 50 personnes.

  Concrètement, cela signifie que l'activité résidentielle sera organisée de telle manière que le contact à l'intérieur de la bulle soit possible de manière normale, mais qu'il y ait une distanciation entre les différentes bulles.
- Concrètement, cela signifie que pour chaque bulle il sera prévu :
  - de l'infrastructure (bâtiment et/ou terrains/tentes) à subdiviser en zones de couchage, zones de repas, espaces de jeux, installations sanitaires par bulle. Un même espace peut être utilisé par différentes bulles à condition de l'utiliser par équipes et de le désinfecter entre deux usages. Attention à l'aération. Cette règle ne s'applique pas aux zones de couchage.
  - Utilisation du matériel : dans la mesure du possible, prévoir une répartition du matériel dans différentes malles à matériel par bulle. Les objets qui ne peuvent pas être répartis (coût élevé, impossibilité d'emporter x exemplaires), peuvent être utilisés entre les bulles uniquement à condition que les surfaces de contact soient désinfectés dans l'intervalle.
  - Visualisation claire des bulles, également en ce qui concerne l'infrastructure et le matériel.
  - Encadrement fixe par bulle. Si une équipe d'encadrement se réunit, les règles de distanciation physique en vigueur à ce moment-là dans la société s'appliqueront.
- Une activité de plusieurs jours avec nuitées peut être constituée de plusieurs bulles de contact en même temps.
- Les compositions des bulles seront maintenues dès le début de l'activité et le contact avec les personnes extérieures sera évité :
  - Pas de visites.
  - Accords avec les parents pour le dépôt et la collecte de leurs enfants, au départ et au retour

2.2. Procédures d'urgence et système de permanence

- Une procédure d'urgence standard est élaborée pour les activités de plusieurs jours avec nuitées. Les principales composantes de cette procédure d'urgence sont :
  - Présence et utilisation d'un espace de quarantaine en cas de suspicion d'infection
  - Les participants malades quitteront le camp
  - L'organisateur dispose (peut s'appuyer sur) d'une politique de permanence d'assistance de l'organisation coordinatrice
  - Contact étroit avec un médecin à proximité de l'activité de plusieurs jours, à qui faire appel en cas de suspicion de contamination au coronavirus.

- En cas d'une infection COVID 19, le contact avec les grands-parents et tout autre groupe à risque doit être évité pour au moins une semaine.
- Proposition de communication : administration communale du lieu de l'activité résidentielle, participants présents à l'activité, équipe d'accompagnateurs, parents des participants, ...

2.3. Communication sur les mesures

- Tous les acteurs concernés (participants, parents, fournisseurs, …) seront informés des règles et des mesures prises.
- Des accords clairs seront conclus avec tous les participants à l'activité de plusieurs jours avec nuitées concernant les mesures prises et cela sera soutenu (visuellement) par une communication/des pictogrammes/des scénarios standard.

3. Hygiène

- Le lavage des mains se fera au minimum au début et à la fin de l'activité, avant et après les repas et à chaque passage aux toilettes.
- L'infrastructure, la planification et le matériel seront adaptés au respect de l'hygiène des mains autant que possible.
  - L'eau courante n'est pas une nécessité, mais elle est souhaitable. L'accent doit être mis sur le savonnage et le séchage des mains plutôt que sur l'eau courante. Il est important de s'assurer des conditions d'approvisionnement en eau durant toute l'activité résidentielle.
  - L'aménagement et l'utilisation du bâtiment devront être correctement planifiés dans le cadre du respect des bulles et des conditions d'hygiène.
- Tousser dans le creux du coude, utiliser des mouchoirs à usage unique et prévoir des poubelles fermées.
- Les masques buccaux seront utilisés en dehors des bulles de contact par les +12 ans conformément aux directives globales.
- Les soins des plaies seront dispensés aux +12 ans avec un masque buccal et éventuellement des gants.
- Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions.
- Les espaces de vie et de couchage seront régulièrement aérés.
- Le matériel restera autant que possible dans la bulle. Si le matériel passe néanmoins d'une bulle à l'autre, les surfaces de contact seront désinfectées.
- En cas d'utilisation de matériel proposé par des personnes extérieures, il faudra veiller à ce qu'il soit proposé et/ou livré dans le respect des mesures d'hygiène.

4. Nature des activités :

- Les activités pendant l'offre seront organisées autant que possible en plein air.

- Les bulles seront réparties sur la capacité maximale du terrain/du bâtiment (étendu ou non à un espace de jeu / une infrastructure supplémentaire). Les activités avec contact physique entre les bulles ne seront pas possibles.
- Les activités se dérouleront autant que possible sur le lieu du camp/séjour. Il est déconseillé d'organiser des promenades avec la bulle en raison du contact avec des personnes extérieures.
- En sortant du domaine de vacances/du terrain du camp/séjour, les bulles suivront les mesures concernant le contact avec les autres. La composition de la bulle sera maintenue, en n'autorisant aucune personne extérieure à y entrer. Lorsque l'on entre en contact avec d'autres personnes dans l'espace public (forêts, terrains de sport ou de jeu, places publiques, rues, …), on gardera une distance suffisante avec celles qui n'appartiennent pas à la bulle.
- Les sorties pendant lesquelles la bulle de contact entre en contact avec d'autres personnes et/ou d'autres bulles seront évitées autant que possible. Si cela se produit néanmoins, cela devra se faire dans le respect des directives en vigueur à cet endroit (par exemple, piscines, lieux de loisirs telles que les parcs d'attraction/domaines provinciaux, …).

Les transports

Le transport d'une bulle de contact ou d'une partie de bulle (pour une excursion par exemple) sera plus facile à organiser : pas de distanciation physique des enfants, des encadrants et port du masque pour le chauffeur.

Néanmoins, lorsque la bulle de contact (ou partie de bulle) utilise les transports en commun ou les services d'un autocariste, celle-ci se soumet aux règles en vigueur dans le type de transport utilisé.

- Lorsque, lors d'une activité de plusieurs jours avec nuitées, on entre en contact, pour une activité spécifique, avec des personnes extérieures et/ou du matériel extérieur (location de kayak, location de mountain bike, réalisation d'un parcours de cordes, ...) les règles de sécurité et d'hygiène seront respectées.
- On compte sur le bon sens des animateurs/accompagnateurs dans le choix des activités. Il est souhaitable d'éviter les activités où il y a un contact intense entre personnes afin de prévenir une éventuelle contamination accélérée à l'intérieur de la bulle de contact. Chez les +12 ans, l'équipe d'encadrement prêtera attention à la nature de l'activité (un contact léger est possible, un contact intensif n'est pas recommandé).
- Les animateurs/accompagnateurs seront conscients de l'impact de la fatigue sur le système immunitaire des participants. Il est demandé à l'équipe d'encadrement d'en tenir compte dans l'élaboration des programmes et de prévoir un repos (nocturne) suffisant pour les participants et pour eux-mêmes.